

Après le courrier du maire de Paris aux parents du 30 octobre 2013, le collectif de parents "Prenons le temps pour nos enfants !" a souhaité lui répondre. Son cabinet nous répond à son tour, et le dialogue de sourds continu !

Bonjour,

Vous avez bien voulu, au nom du Collectif "Prenons le temps pour nos enfants", faire part au Maire de Paris de vos observations relatives à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes éducatifs.

Soyez assurés que vos remarques ont retenu toute son attention.

La Ville de Paris a mis en application dès septembre 2013 cette réforme nationale qui modifie l'organisation de la semaine scolaire dans l'intérêt des enfants. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un temps de classe mieux réparti sur la semaine et d'activités périscolaires gratuites, favorables à leur éveil et à leur épanouissement.

Le décret ministériel a prévu comme option de base une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi. De plus, lors de la consultation en ligne proposée par la Ville de Paris et qui a reçu 13 000 réponses, une majorité de Parisiens se sont prononcés en faveur du mercredi. C'est également à partir de cette consultation en ligne que le choix des temps périscolaires a été arrêté.

Les services de la Ville sont mobilisés et ont travaillé déjà plusieurs mois avant la rentrée scolaire à la mise en oeuvre de cette réforme. Depuis la rentrée, cette mise en oeuvre fait l'objet d'une évaluation quotidienne, qui a conduit la Ville à un certain nombre d'ajustements.

La qualité des ateliers ainsi que la sécurité des enfants sont au coeur du projet parisien.

Cette réforme permet l'accès à des activités éducatives gratuites au plus grand nombre. Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants et peuvent contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à sa créativité. Les élèves pourront par ailleurs découvrir et pratiquer des activités différentes les deux trimestres suivants.

Les équipes d'encadrants des temps périscolaires sont composés d'agents formés et qualifiés, recrutés par la Ville et secondés, pour les activités spécifiques par des associations rigoureusement sélectionnées par les services de la Ville pour leur sérieux et leurs qualités pédagogiques.

La Ville a également renforcé la présence des animateurs de la Ville et recruté des agents supplémentaires depuis la rentrée. Elle a compensé les défections de certains partenaires associatifs en les remplaçant par d'autres associations et animateurs et mis en place un volant de remplacement (accompagnateurs/animateurs).

La Ville a par ailleurs souhaité que les ASEM (agents spécialisés des écoles maternelles) très majoritairement titulaires du CAP petite enfance, soient déchargées d'une partie de leurs tâches de ménage (compensées par des personnels supplémentaires) et qu'elles soient au côté des enfants pour pratiquer avec eux des activités éducatives.

En maternelle, le personnel doit en effet être au maximum un personnel déjà connu par les enfants. La Ville a privilégié également pour les enfants de petite section l'organisation des activités dans leurs classes et donc dans un lieu qu'ils connaissent, sans rupture.

Enfin, un outil de liaison a été mis en place afin d'améliorer la communication entre les parents et les équipes périscolaires et faciliter le contrôle des sorties des enfants. Cet outil de liaison, appelé « emploi du temps périscolaire » est en cours de diffusion dans l'ensemble des écoles parisiennes.

Nous vous rappelons également la mise en ligne d'un formulaire « [paris.fr/rythmes](http://paris.fr/rythmes) », destiné à recueillir les questions, avis et suggestions des parents et à nous aider à améliorer l'organisation de ces nouveaux rythmes éducatifs.

Cordialement,

LE CABINET DU MAIRE DE PARIS

Pour lire la lettre du Maire adressée au parents et notre réponse :

[Comment l'école reproduit-elle les inégalités ?, Sébastien GOUDEAU](#)

Le blog du collectif :

<http://prenonsletempspournosenfants.blogspot.fr/>

